

Novembre 2006

Lettre d'information des adhérents de l'Adateep de l'Aude

Editorial

L'assemblée générale prochaine sera la première à rendre compte de l'activité d'une année pleine.

En effet, notre association départementale a été créée en mars 2004. Depuis, elle n'a eu de cesse de se faire connaître et faire apprécier l'aide qu'elle peut apporter à tous les acteurs du transport de jeunes, qu'ils soient élus, parents, enfants, enseignants, conducteurs ou transporteurs.

L'aide substantielle du Conseil Général a été la bienvenue. Même si nos dépenses sont faibles, elle nous permet d'envisager nos actions sans souci matériel. Qu'il soit ici remercié.

Nous avons commencé nos actions auprès des jeunes dans les collèges et les écoles primaires, auprès des adultes, dans la formation des Professeurs des Ecoles deuxième année.

Nous devons les amplifier. La demande est là. Bien sûr, pour cela, il faudra trouver d'autres animateurs et les former ; c'est un autre travail qui nous attend.

Narbonne le 5 novembre 2006,
Michèle MORGANTI

Sommaire

- P.1 Editorial
Assemblée Générale
Activité 2005
- P.2 Activité 2005 (suite)
- P.3 Nouvelles régionales
et nationales
- P.4 Campagne nationale
Action à Montredon

Assemblée Générale

INVITATION / CONVOCATION

L'Assemblée Générale annuelle de l'ADATEEP de l'Aude aura lieu le

mercredi mercredi 6 décembre 2006 à 16 heures

à CARCASSONNE

(siège de l'AD PEP 11 - 13 rue de Belfort)

Cette invitation tient lieu de convocation aux membres de l'association.

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu d'activité
- Bilan financier
- Projets d'actions
- Questions diverses

Les activités en 2005

L'année 2005 a connu une progression des actions dans les établissements et auprès des organismes divers. L'année précédente avait été celle de la création de notre association départementale.

Cette année 2005 a été aussi celle de la création de l'association régionale, l'ARTEJ du Languedoc Roussillon.

Avec le Conseil Général

▪ Le Conseil Général nous a accordé une subvention pour notre fonctionnement. Elle nous donne la possibilité d'intervenir gratuitement dans les écoles et les collèges. Il est certain que sans elle nous ne pourrions pas envisager d'augmenter le nombre de nos animations dans les établissements scolaires.

▪ A la suite de l'agression d'un contrôleur du conseil général au pôle d'échange de Carcassonne, une ta-

ble ronde s'est tenue à Carcassonne. L'ADATEEP de l'Aude y était invitée. Elle a pu s'exprimer sur la nécessité de la formation à la sécurité aux abords du car pour les élèves et sur le relationnel pour les adultes qui côtoient les jeunes.

6 journées de formation dispensées par le BETECS, le bureau d'études de l'Anateep, pour les contrôleurs du conseil général et des conducteurs ont été programmées à Carcassonne en août et octobre.

Avec les établissements

- Nous sommes intervenus dans les collèges de Capendu les 27 janvier et 9 décembre pour les classes de sixième et de Sigean le 14 novembre également pour les classes de sixième.
- Les écoles maternelles et élémentaires ont également bénéficié de nos actions.
- Nous sommes allés tout d'abord au Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Antugnac, Luc sur Aude, Montazels pour les élèves de grande section au Cours Moyen deuxième année le 15 avril.
- Nous avons également animé une matinée le 8 novembre à Mouthoumet pour tous les élèves de l'école.

Avec les communes

- La commune de Leucate avait organisé un « *village de la sécurité* » les 20, 21 et 22 octobre 2005.

Il s'agissait de faire intervenir tous les partenaires de la sécurité et de faire participer les enfants des écoles de Leucate Village et Port Leucate, mais également de Cave, Roquefort et Treille.

La troisième journée, un samedi, était plus particulièrement destinée aux adultes.

Nous sommes intervenus auprès de l'ensemble des élèves de Cours Moyen de ces écoles le jeudi et le vendredi et nous avons animé un stand le samedi.

Avec la JPA et l'IUFM

- Dans le cadre de la Jeunesse au Plein Air dont nous sommes membres, nous sommes intervenus à l'IUFM de Carcassonne dans le cadre de la formation initiale des Professeurs des Ecoles 2^{ème} année.

Cette formation sur deux journées avait pour thème le 10 mai « *Les sorties scolaires* » et le 21 juin « *Peut-on se désintéresser des actions hors temps scolaire ?* ».

Notre intervention a porté en grande partie sur :

- *la réglementation* : la différence entre transport scolaire et sortie scolaire, le contrat avec le transporteur, les

obligations des conducteurs, les circulaires de l'Education Nationale...

- *la responsabilité de l'enseignant* : préparation de la sortie, accompagnement, surveillance...

- *la sécurité dans les transports lors des sorties scolaires* : place des adultes dans le car, éléments de sécurité, ouverture des portes...

Avec l'Education Nationale

- L'Inspection Académique organisait le 23 novembre une rencontre des correspondants Sécurité Routière des établissements.

Nous avons tenu un stand et fait connaître nos actions notamment aux chefs d'établissement et aux conseillers d'éducation présents.

- Nous avons également tenu un stand lors de la journée des éditeurs organisée par le CDDP le 28 septembre.

Avec les transporteurs

- Nous n'avons pas eu de contact proche avec tous les transporteurs du département. Toutefois, nous devons remercier ceux qui ont mis gratuitement un véhicule et souvent son conducteur à notre disposition : les transports Michau à Capendu, la société Grocelle à Luc sur Aude et Trans Aude pour toutes les autres interventions.



Au niveau régional

- Le 14 avril 2005, nous avons participé à la création de l'Association Régionale pour les Transports Educatifs de Jeunes du Languedoc Roussillon (ARTEJ).

Patrick MALAVIEILLE, vice-président du Conseil Régional et vice-président du Conseil Général du Gard, en est le Président ; Bernard MORGANTI de l'Adateep de l'Aude en est le Secrétaire général.

Les Adateep des cinq autres départements de la région y sont représentées.

Les objectifs sont de mettre en place au niveau régional, des formations et des informations auprès du grand public.

Il s'agit également de réunir les partenaires des transports de jeunes des

cinq départements de la région, d'organiser des réflexions où chacun peut enrichir les autres de son expérience et apprendre de l'expérience des autres.



Au niveau national

- Notre présidente participe aux travaux de la Commission Education de l'Anateep. Cette année, le travail a porté sur le recensement des actions et des documents réalisés dans les départements de façon à les rassembler dans un document papier et/ou informatique utilisable par tous.

- Le thème de la campagne nationale 2006 insistera sur les dangers auprès du car, dans les zones mortelles que constituent les nombreux angles morts.

- L'assemblée générale s'est déroulée cette année à Châteauroux.

A cette occasion les collègues de l'Adateep de l'Indre ont procédé à une action spectaculaire où ils ont fait évacuer des jeunes élèves de cycle 3 par les fenêtres. Les jeunes ont dû casser les vitres avant d'évacuer.

Le car a été ensuite couché sur le côté pour montrer l'évacuation par le pare brise et l'issue de secours du toit.

- Bernard et Michèle MORGANTI ont participé au stage national de l'Anateep qui s'est déroulé en Seine et Marne.

Bureau de l'ADATEEP de l'Aude

Présidente

Michèle MORGANTI - ANATEEP

Vice-président

Frédéric VAYSSE - UNSA Education

Secrétaire :

Jacques LOREAU - FAOL

Secrétaire adjoint

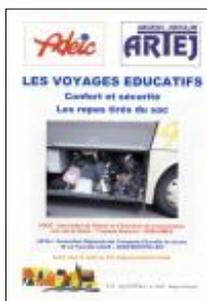
Bernard MORGANTI - ARTEJ

Trésorier

Gérard MOUYSSSET - DDEN

Trésorière adjointe

Mariane DÉZARNAUD - JPA



L'ARTEJ

L'assemblée générale de l'ARTEJ a eu lieu le 10 avril au Conseil général du Gard.

Cela a été l'occasion de relater nos actions, peu nombreuses il est vrai en cette première année d'existence.

Nous avons réalisé une plaquette avec l'Adeic du Gard sur «*Les voyages éducatifs - Confort et sécurité - Les repas tirés du sac*». Cette plaquette a été distribuée dans la plupart des départements à ceux qui en faisaient la demande. Dans l'Aude, il est prévu de la faire parvenir à l'ensemble des établissements scolaires du département.

Cette assemblée générale a été l'occasion d'un débat sur le thème «*Intempéries et gestion de crises dans les transports scolaires*».

Des représentants des services des transports de l'Aude, du Gard et de l'Hérault étaient présents. Le compte rendu de la discussion a été le point de départ de la question de congrès de l'Anateep.

L'ANATEEP

L'association nationale a tenu son congrès et son assemblée générale annuelle à Nîmes cette année.

Elle présente un résultat plutôt satisfaisant quant au nombre de ses interventions ou de celui des actions menées dans les départements par les différentes ANATEEP.

Le nombre de formations de conducteurs ou d'accompagnateurs a également augmenté.

L'environnement politique et certaines actions du gouvernement ne permettent pas toujours d'envisager l'avenir sereinement ou même simplement d'effectuer des prévisions (Loi Organique relative aux Lois de Finances - LOLF -, suppression des personnes Mises A Disposition...).

La discussion sur le thème du congrès, le même que celui de l'ARTEJ du Languedoc Roussillon, a été particulièrement riche et animé.

Il a débouché sur une résolution prise à l'unanimité de l'assemblée générale.

Résolution de l'Assemblée Générale de l'ANATEEP 2006

«Intempéries : pour une culture de la prévention»

Faire face aux intempéries demande de la préparation pour prévenir les risques d'accident grave et de pertes humaines.

Lors des alertes météorologiques de grande ampleur, l'organisateur doit envisager l'établissement d'un plan ad hoc de gestion de crise, en liaison étroite avec les services de la Préfecture. L'ANATEEP demande qu'une cellule de crise unique, sous la pleine autorité du Préfet, soit élargie systématiquement aux services « transport » des autorités organisatrices de premier rang (AO1) concernées. Des procédures précises doivent être définies avec les acteurs impliqués dans deux configurations :

- En cas d'alerte météorologique, le retour anticipé des élèves ne pourra être envisagé que si la décision est prise avant midi. Au-delà, le dispositif ne pourrait se caler avec suffisamment de coordination. L'ANATEEP demande alors que des lieux d'accueil par commune de résidence soient prévus et connus de la population, afin que les élèves à l'abri puissent être ensuite récupérés par leurs parents ou personnes habilitées.

- Si le moindre risque interdisait ce retour anticipé, le retour différé des élèves doit être mis en oeuvre. Leur mise en sécurité dans leur établissement scolaire doit respecter les dispositions prévues par les plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS).

Une concertation interdépartementale des services « transport » sera instituée afin de régler les problèmes des élèves résidant dans un département et étudiant dans un autre.

Lors d'un phénomène météorologique très localisé (chute de neige inopinée dans la nuit par exemple), l'appréciation d'effectuer ou non le transport scolaire doit être laissée au transporteur. Le ou les organisateurs sont immédiatement informés, à charge pour eux de répercuter cette information aux établissements scolaires et aux familles. La mise en oeuvre de cette procédure doit être définie au préalable. Conventionnellement, le transporteur ne doit pas être sanctionné financièrement pour service non fait.

L'exigence de sécurité des enfants face aux aléas climatiques rend nécessaire le développement d'une véritable « culture de la prévention », commune à tous les partenaires du transport scolaire. Le strict respect des règles édictées par les pouvoirs publics est bien un exercice de citoyenneté. La sensibilisation des usagers et des parents d'élèves à leurs responsabilités apparaît donc essentielle, y compris a posteriori, afin de justifier les décisions prises.

Nîmes, le 14 mai 2006

La ceinture de sécurité pour toutes et tous

Les conséquences corporelles graves de l'accident du car scolaire qui s'est produit ce vendredi 22 septembre près de Challans, en Vendée, viennent cruellement souligner l'importance de disposer de ceintures de sécurité dans les autocars. Le véhicule en circulation au moment du drame, datant des années 80, n'en disposait pas.

L'ANATEEP en appelle aux autorités organisatrices de transport, à leur sens des responsabilités. La sécurité des élèves transportés doit primer sur toute autre considération.

Une nouvelle preuve est donnée : en cas d'accident grave d'autocar, notamment lors d'un retournement, la ceinture de sécurité sauve des vies et réduit le bilan lésionnel des victimes.

Seul le rajeunissement du parc de véhicules en circulation, prévu dans un programme d'action ambitieux, permettra bientôt à chacune, à chacun de s'attacher avec une ceinture de sécurité.

Pour les élèves qui ont la chance de bénéficier de ceintures de sécurité dans leur car, l'ANATEEP ne leur demande qu'une chose : la mettre.

Communiqué de presse de l'ANATEEP, fait à Paris le 25 septembre 2006

